

DWS Investment GmbH

DWS ESG Qi LowVol Europe

Rapport annuel 2023



Investors for a new now

DWS ESG Qi LowVol Europe

Sommaire

Rapport annuel 2023

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

(conformément à l'article 101 du code allemand sur les investissements
en capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch ; KAGB))

2 / Informations

4 / Rapport annuel
DWS ESG Qi LowVol Europe

47 / Observation du commissaire aux comptes indépendant

Informations

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires ; dans le cas de fonds de capitalisation nationaux, et après une éventuelle imputation de l'impôt retenu à la source à l'étranger, cette valeur est majorée de l'impôt national sur le revenu des capitaux prélevé par le fonds, auquel s'ajoute la contribution de solidarité. La performance est calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI). Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Par ailleurs, dans la mesure où ils existent, les indices de référence correspondants sont également reproduits dans les rapports.

Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 31 décembre 2023** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

Le prospectus de vente en vigueur, seul et unique document faisant foi en cas de souscription, inclut les conditions de placement ainsi que le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », que vous pouvez obtenir auprès de DWS Investment GmbH ou des succursales de la Deutsche Bank AG ainsi que d'autres agents payeurs.

Précisions concernant les frais forfaitaires

Les charges suivantes ne sont pas comprises dans les frais forfaitaires :

- a) les frais résultant de l'achat et de la vente d'actifs ;
- b) les taxes éventuelles liées aux frais de gestion et de conservation ;
- c) les frais relatifs à l'exercice et à la satisfaction de droits du fonds commun de placement.

Des précisions concernant la structure des commissions sont données dans le prospectus de vente en vigueur.

Cours de souscription et de rachat

Disponibles quotidiennement
www.dws.de

Deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II)

En vertu de la deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II), les gestionnaires d'actifs sont tenus de divulguer certaines informations. Les détails à ce sujet sont disponibles sur les sites Internet de DWS.

Rapport annuel

Rapport annuel

DWS ESG Qi LowVol Europe

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif de la politique de placement consiste à générer une plus-value. À cet effet, le fonds investit principalement dans des actions d'entreprises européennes. Lors de la sélection des titres individuels, l'accent a été mis sur un rapport opportunités/risques attrayant. En outre, la sélection a été basée sur le principe de la diversification des risques (portefeuille large). À cette fin, l'objectif est d'obtenir une combinaison de titres dont la fluctuation de cours attendue est la plus faible possible. Ainsi, l'objectif principal est de minimiser les risques pour le fonds. La décision de placement pour la sélection des actions est basée sur des analyses financières et mathématiques scientifiquement fondées. En ce qui concerne le choix de placements appropriés, les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés normes ESG) ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la stratégie de placement durable du fonds.

Au cours de l'exercice clôturé fin décembre 2023, le fonds a enregistré une plus-value de 10,1 % par part (classe de parts NC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre

DWS ESG Qi LowVol Europe

Performance des classes de parts (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe NC	DE0008490822	10,1 %	12,3 %	38,5 %
Classe FC	DE000DWS17M4	11,2 %	15,6 %	45,3 %
Classe FD	DE000DWS17N2	11,2 %	15,7 %	45,5 %
Classe LC	DE000DWS17K8	10,3 %	12,9 %	39,8 %
Classe MFC	DE000DWS2MS0	11,6 %	16,8 %	47,8 %
Classe SC	DE000DWS1K92	10,9 %	14,7 %	43,5 %
Classe TFC	DE000DWS2SF4	11,2 %	15,5 %	45,2 %
Classe TFD	DE000DWS2SG2	11,1 %	15,6 %	45,4 %

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2023

DWS ESG Qi LowVol Europe

Aperçu des classes de parts

Code ISIN	NC	DE0008490822
	SC	DE000DWS1K92
	LC	DE000DWS17K8
	FC	DE000DWS17M4
	FD	DE000DWS17N2
	MFC	DE000DWS2MS0
	TFC	DE000DWS2SF4
	TFD	DE000DWS2SG2
Code valeur	NC	849082
	SC	DWS1K9
	LC	DWS17K
	FC	DWS17M
	FD	DWS17N
	MFC	DWS2MS
	TFC	DWS2SF
	TFD	DWS2SG
Devise du fonds		EUR
Devise de la classe de parts	NC, SC, LC, FC, FD et MFC	EUR
	TFC	EUR
	TFD	EUR
Date de première souscription et de lancement	NC	12 décembre 1994 (depuis le 29 avril 2014, classe de parts NC)
	SC	20 mai 2014 (jusqu'au 1 ^{er} septembre 2014, classe de parts FC)
	LC	1 ^{er} septembre 2014
	FC	8 septembre 2014
	FD	15 septembre 2016
	MFC	1 ^{er} février 2017
	TFC	2 janvier 2018
	TFD	2 janvier 2018
Droit d'entrée	NC, SC, FC, FD, MFC, TFC et TFD	Aucun
	LC	5 %

entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins

DWS ESG Qi LowVol Europe

Aperçu des classes de parts (suite)

Affectation des résultats	NC, SC, LC, FC, MFC et TFC FD et TFD	Capitalisation Distribution
Frais forfaitaires	NC LC SC FC, FD, TFC et TFD MFC	1,7 % par an 1,5 % par an 1 % par an 0,75 % par an 0,4 % par an
Montant minimum d'investissement	NC, LC, MFC, TFC et TFD SC FC et FD	Aucun 400 000 EUR* 2 000 000 EUR*
Cours de souscription d'origine	NC SC, LC, FC, FD et MFC TFC et TFD	100,00 DM 100,00 EUR 100,00 EUR

* La société se réserve le droit de s'écarter du montant d'investissement minimum, à sa seule discrétion. Les versements suivants sont laissés à l'appréciation de l'investisseur.

prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Le fonds DWS ESG Qi LowVol Europe a mis en œuvre une stratégie de gestion de la volatilité visant à réduire les risques. Cette stratégie repose sur un processus de placement en actions propriétaire. La composante principale de ce processus quantitatif est une approche multifactorielle dynamique pour la sélection d'actions reposant sur une base de données d'entreprises. L'objectif

de la stratégie de placement est de réduire les risques par rapport à l'indice MSCI Europe à forte capitalisation boursière qui représente l'univers d'investissement. Le portefeuille aux fluctuations réduites a été investi sur la base des actions qui, conformément à l'approche modèle de la sélection d'actions, étaient évaluées de manière attrayante par rapport à l'ensemble du marché et représentaient le risque potentiel le plus faible possible pour l'ensemble du portefeuille.

Parmi les risques importants, l'équipe de gestion du portefeuille a considéré en particulier la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les incertitudes quant à l'orientation future des banques centrales, notamment au vu de la nette hausse des taux d'inflation d'une part et des signes annonciateurs d'une récession d'autre part.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

Principales sources de produits de cession

Les plus-values réalisées sur les ventes d'actions ont été les principales sources de produits de cession.

Rapport annuel

DWS ESG Qi LowVol Europe

État de l'actif au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Biens de consommation courante	107 175 402,11	19,39
Santé	105 014 269,17	19,00
Secteur financier	64 055 939,15	11,59
Industrie	58 649 150,70	10,61
Services de communication	53 539 251,80	9,68
Services aux collectivités	50 860 525,25	9,20
Matières premières	39 457 678,68	7,14
Biens de consommation durables	34 136 563,60	6,17
Technologies de l'information	18 914 451,46	3,42
Énergie	1 535 636,07	0,28
Autre(s)	9 821 516,45	1,78
Total actions :	543 160 384,44	98,26
2. Parts de fonds	5 655 473,61	1,02
3. Dérivés	-14 907,14	0,00
4. Avoirs bancaires	3 248 852,61	0,59
5. Autres éléments d'actif	1 255 181,01	0,23
6. À recevoir au titre d'opérations sur parts	1 684,36	0,00
II. Engagements		
1. Autres engagements	-498 915,66	-0,09
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-52 790,48	-0,01
III. Actif du fonds	552 754 962,75	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS ESG Qi LowVol Europe

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						543 160 384,44	98,26
Actions							
ABB Reg. (CH0012221716)	Unité	106 828	56 661	2 500	CHF 37,2400	4 284 856,18	0,78
Bâloise Holding Reg. (CH0012410517)	Unité	5 053	12 766	26 175	CHF 131,4000	715 131,89	0,13
Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli Reg. (CH0010570759)	Unité	54	5	1	CHF 101 600,0000	5 909 203,51	1,07
Geberit Reg. Disp. (CH0030170408)	Unité	7 758	6 267	4 162	CHF 537,2000	4 488 769,02	0,81
Givaudan Reg. (CH0010645932)	Unité	2 151	1 761	435	CHF 3 468,0000	8 034 539,29	1,45
Holcim (CH0012214059)	Unité	94 492	63 339	800	CHF 65,9600	6 713 008,05	1,21
Kühne + Nagel Internat. (CH0025238863)	Unité	28 130	3 597	13 755	CHF 289,0000	8 756 066,56	1,58
Nestlé Reg. (CH0038863350)	Unité	85 056	21 240	9 620	CHF 97,1100	8 896 319,84	1,61
Novartis Reg. (CH0012005267)	Unité	138 944	151 152	142 197	CHF 84,3100	12 617 123,85	2,28
Partners Group Holding Reg. (CH0024608827)	Unité	316	28		CHF 1 215,0000	413 527,92	0,08
Roche Holding (CH0012032113)	Unité	32 213	11 879	522	CHF 259,4000	9 000 002,37	1,63
Swiss Prime Site Reg. (CH0008038389)	Unité	101 829	8 947	2 383	CHF 89,5500	9 821 516,45	1,78
Swiss Re Reg. (CH0126881561)	Unité	46 429	46 429		CHF 94,6600	4 733 662,71	0,86
Swisscom Reg. (CH0008742519)	Unité	18 365	1 614	430	CHF 504,2000	9 973 216,65	1,80
Carlsberg B (DK0010181759)	Unité	47 149	4 142	1 103	DKK 848,2000	5 365 359,73	0,97
Christian Hansen Holding (DK0060227585)	Unité	75 775	52 061	1 773	DKK 566,6000	5 760 107,73	1,04
Novo-Nordisk (DK0062498333)	Unité	96 716	142 912	46 196	DKK 697,6000	9 051 757,06	1,64
Novozymes B (DK0060336014)	Unité	94 160	8 274	23 106	DKK 371,3000	4 690 503,78	0,85
Actividades de Construcción y Servicios (ES0167050915)							
Air Liquide (FR0000120073)	Unité	157 371	157 371		EUR 40,3100	6 343 625,01	1,15
Allianz (DE0008404005)	Unité	27 838	17 203	24 980	EUR 176,1000	4 902 271,80	0,89
Amadeus IT Group (ES0109067019)	Unité	15 805	1 389	370	EUR 242,0500	3 825 600,25	0,69
argenx (NL0010832176)	Unité	58 355	58 355		EUR 65,0200	3 794 242,10	0,69
Arkema (FR0010313833)	Unité	5 000	16 092	11 092	EUR 342,8000	1 714 000,00	0,31
Assicurazioni Generali (IT0000062072)	Unité	9 342	820	218	EUR 102,9500	961 758,90	0,17
Beiersdorf (DE0005200000)	Unité	341 394	345 438	4 044	EUR 19,1600	6 541 109,04	1,18
bioMerieux (FR0013280286)	Unité	79 106	7 454	10 273	EUR 135,3500	10 706 997,10	1,94
Brenntag (DE000A1DAHH0)	Unité	60 535	5 320	1 417	EUR 101,0000	6 114 035,00	1,11
Carrefour (FR0000120172)	Unité	2 949	259		EUR 83,0600	244 943,94	0,04
Dassault Systemes (FR0014003TT8)	Unité	381 431	381 431		EUR 16,5850	6 326 033,14	1,14
Deutsche Börse Reg. (DE0005810055)	Unité	66 657	5 857	25 861	EUR 44,3250	2 954 571,53	0,54
Deutsche Telekom Reg. (DE0005557508)	Unité	13 000	3 566	28 527	EUR 186,2000	2 420 600,00	0,44
Diasorin (IT0003492391)	Unité	448 734	490 534	213 317	EUR 21,6750	9 726 309,45	1,76
E.ON Reg. (DE000ENAG999)	Unité	32 973	3 944	12 965	EUR 93,5200	3 083 634,96	0,56
Eiffage (FR0000130452)	Unité	545 962	545 962		EUR 12,1600	6 638 897,92	1,20
Enagas (ES0130960018)	Unité	5 420	2 128	19 369	EUR 97,0000	525 740,00	0,10
Ferrari (NL0011585146)	Unité	264 493	264 493		EUR 15,2550	4 034 840,72	0,73
Fresenius Medical Care (DE0005785802)	Unité	18 362	19 301	40 818	EUR 307,8000	5 651 823,60	1,02
Groupe Bruxelles Lambert (GBL) (BE0003797140)	Unité	100 545	100 545		EUR 37,8300	3 803 617,35	0,69
Groupe Danone (C.R.) (FR0000120644)	Unité	131 485	131 485		EUR 71,0200	9 338 064,70	1,69
Hannover Rück Reg. (DE0008402215)	Unité	125 796	107 962	2 166	EUR 58,7100	7 385 483,16	1,34
Hermes International (FR0000052292)	Unité	27 860	2 447	652	EUR 215,8000	6 012 188,00	1,09
Iberdrola (new) (ES0144580Y14)	Unité	3 180	500	2 647	EUR 1 922,8000	6 114 504,00	1,11
Industria de Diseño Textil (ES0148396007)	Unité	1 082 531	95 130	25 346	EUR 11,8950	12 876 706,25	2,33
Ipsen (FR0010259150)	Unité	343 331	91 680	6 459	EUR 39,5100	13 565 007,81	2,45
JDE Peet's (NL0014332678)	Unité	48 588	4 269	1 137	EUR 108,0000	5 247 504,00	0,95
Jerónimo Martins, SGPS Port. Bear. (PTJMT0A0E0001)	Unité	76 384	76 384		EUR 24,3800	1 862 241,92	0,34
Kerry Group (IE0004906560)	Unité	274 762	151 723	3 158	EUR 23,0600	6 336 011,72	1,15
Kesko B (FI0009000202)	Unité	79 247	79 247		EUR 78,5800	6 227 229,26	1,13
KONE Oyj (FI0009013403)	Unité	46 438	4 080	1 086	EUR 18,0450	837 973,71	0,15
Koninklijke Ahold Delhaize (NL0011794037)	Unité	106 794	9 384	20 904	EUR 45,3600	4 844 175,84	0,88
Koninklijke KPN (NL0000009082)	Unité	366 638	32 218	95 248	EUR 26,0400	9 549 086,71	1,73
L'Oreal S.A (FR0000120321)	Unité	3 517 477	1 562 793	50 173	EUR 3,1110	10 942 870,95	1,98
Lotus Bakeries (BE0003604155)	Unité	14 583	1 965	8 300	EUR 451,7000	6 587 141,10	1,19
Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft Vink. Reg. (DE0008430026)	Unité	636	636		EUR 8 250,0000	5 247 000,00	0,95
Naturgy Energy Group (ES0116870314)	Unité	13 987	14 153	166	EUR 376,8000	5 270 301,60	0,95
Orange (FR0000133308)	Unité	162 681	14 296	3 808	EUR 26,9200	4 379 372,52	0,79
Orion Corp. Cl.B (FI0009014377)	Unité	962 337	84 567	22 532	EUR 10,2920	9 904 372,40	1,79
Qiagen (NL0012169213)	Unité	161 265	14 171	3 775	EUR 39,3800	6 350 615,70	1,15
Recordati - Industria Chimica e Farmaceutica (IT0003828271)	Unité	44 050	193 446	314 491	EUR 39,3000	1 731 165,00	0,31
Redeia Corporacion (ES0173093024)	Unité	152 608	91 161	1 576	EUR 48,9200	7 465 583,36	1,35
Sanofi (FR0000120578)	Unité	561 619	49 353	13 148	EUR 14,9050	8 370 931,20	1,51
SAP (DE0007164600)	Unité	111 909	9 833	2 619	EUR 89,8000	10 049 428,20	1,82
Scout24 (DE000A12DM80)	Unité	69 098	69 098		EUR 139,4000	9 632 261,20	1,74
Siemens Healthineers (DE000SHL1006)	Unité	13 811	1 214	324	EUR 64,0400	884 456,44	0,16
	Unité	16 213	1 425	380	EUR 52,8400	856 694,92	0,15

DWS ESG Qi LowVol Europe

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds	
Sodexo (FR0000121220)	Unité	26 422	2 322	618	EUR	99,7200	2 634 801,84	0,48
Syensqo N.V. (BE0974464977)	Unité	18 517	18 517		EUR	93,1700	1 725 228,89	0,31
Symrise (DE000SYM9999)	Unité	5 692	500	133	EUR	99,6200	567 037,04	0,10
Talanx Reg. (DE000TLX1005)	Unité	74 178	74 178		EUR	64,5500	4 788 189,90	0,87
Telefónica (ES0178430E18)	Unité	1 050 324	1 074 916	24 592	EUR	3,5340	3 711 845,02	0,67
Tenaris (LU2598331598)	Unité	96 399	96 399		EUR	15,9300	1 535 636,07	0,28
Terna Rete Elettrica Nazionale (IT0003242622)	Unité	718 157	172 563	14 003	EUR	7,5440	5 417 776,41	0,98
UCB Cap. (BE0003739530)	Unité	100 745	93 899	635	EUR	78,6000	7 918 557,00	1,43
Unilever (GB00B10RZP78)	Unité	264 375	23 231	6 188	EUR	43,7700	11 571 693,75	2,09
UPM Kymmene Corp. Bear. (FI0009005987)	Unité	135 473	135 473		EUR	34,2200	4 635 886,06	0,84
Wolters Kluwer (NL0000395903)	Unité	93 968	8 257	2 199	EUR	128,8000	12 103 078,40	2,19
3i Group (GB00B1YW4409)	Unité	109 650	9 635	2 566	GBP	24,2500	3 057 742,07	0,55
Auto Trader Group (GB00BVYVFW23)	Unité	216 228	19 000	5 061	GBP	7,2100	1 792 782,75	0,32
Aviva (GB00BPQY8M80)	Unité	92 466	8 125	2 164	GBP	4,3380	461 266,69	0,08
Bunzl (GB00B0744B38)	Unité	177 546	68 092	2 808	GBP	31,9900	6 531 389,77	1,18
Gsk (GB00BN7SWP63)	Unité	680 214	351 861	13 617	GBP	14,5140	11 353 065,78	2,05
Haleon (GB00BMX86B70)	Unité	1 121 069	1 190 915	813 421	GBP	3,2205	4 151 797,04	0,75
HSBC Holdings (GB0005405286)	Unité	985 465	510 340	546 243	GBP	6,3470	7 192 670,61	1,30
J.Sainsbury (GB00B019KW72)	Unité	1 270 472	144 086	407 542	GBP	3,0050	4 390 258,00	0,79
Legal & General Group (GB0005603997)	Unité	224 741	19 749	626 706	GBP	2,5190	651 014,93	0,12
National Grid (GB00BDR05C01)	Unité	749 989	749 989		GBP	10,6000	9 142 000,23	1,65
Pearson (GB0006776081)	Unité	213 773	213 773		GBP	9,6660	2 376 184,25	0,43
Relx (GB00B2B0DG97)	Unité	294 336	120 813	4 453	GBP	31,1000	10 526 505,98	1,90
Rio Tinto (GB0007188757)	Unité	21 797	14 738	149 854	GBP	58,5400	1 467 337,14	0,27
Tesco (GB00BLGZ9862)	Unité	1 747 519	2 646 881	899 362	GBP	2,8989	5 825 572,42	1,05
The Sage Group (GB00B8C3BL03)	Unité	466 511	40 995	10 922	GBP	11,7950	6 327 618,73	1,15
Vodafone Group (GB00BH4HKS39)	Unité	3 253 232	3 253 232		GBP	0,6864	2 567 868,49	0,47
Gjensidige Forsikring (NO0010582521)	Unité	301 358	314 968	158 509	NOK	185,4000	4 969 582,46	0,90
Telenor (NO0010063308)	Unité	388 612	838 802	450 190	NOK	116,7500	4 035 529,65	0,73
Swedbank (SE0000242455)	Unité	200 136	323 339	253 074	SEK	203,2000	3 665 286,38	0,66
Autres titres de participation								
Roche Holding Profitsh. (CH0012032048)	Unité	33 024	2 901	773	CHF	243,4000	8 657 484,62	1,57
Parts de fonds							5 655 473,61	1,02
Parts de fonds du groupe (y compris dans des sociétés d'investissement du groupe)							5 655 473,61	1,02
Deutsche Managed Euro Fund Z-Class (IE00BZ3FDF20) (0,100 %)	Unité	563	6 451	5 888	EUR	10 045,2462	5 655 473,61	1,02
Total du portefeuille-titres							548 815 858,05	99,28
Dérivés								
Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses								
Dérivés sur indices boursiers							-14 907,14	0,00
(Créances / dettes)								
Contrats à terme sur indices boursiers								
EURO STOXX 50 MAR 24 (EURX) EUR	Unité	1 010					-40 905,00	-0,01
FTSE 100 INDEX MAR 24 (IPE) GBP	Unité	170					25 997,86	0,01
Avoirs bancaires et instruments du marché monétaire non titrisés							3 248 852,61	0,59
Avoirs bancaires							3 248 852,61	0,59
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR	1 120 577,47			%	100	1 120 577,47	0,20
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE	EUR	151 136,30			%	100	151 136,30	0,03
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Franc suisse	CHF	51 914,03			%	100	55 914,73	0,01
Livre sterling	GBP	1 604 458,64			%	100	1 845 053,63	0,34
Dollar américain	USD	84 160,76			%	100	76 170,48	0,01
Autres éléments d'actif							1 255 181,01	0,23
Intérêts à recevoir	EUR	4 800,37			%	100	4 800,37	0,00
Droits à dividende/à distribution	EUR	465 905,55			%	100	465 905,55	0,09
Créances d'impôts retenus à la source	EUR	784 475,09			%	100	784 475,09	0,14

DWS ESG Qi LowVol Europe

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
À recevoir au titre d'opérations sur parts	EUR	1 684,36			% 100	1 684,36	0,00
Autres engagements						-498 915,66	-0,09
Engagements découlant des coûts	EUR	-498 915,66			% 100	-498 915,66	-0,09
Engagements découlant d'opérations sur parts	EUR	-52 790,48			% 100	-52 790,48	-0,01
Actif du fonds						552 754 962,75	100,00

Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe NC	EUR	327,44
Classe SC	EUR	164,70
Classe LC	EUR	154,22
Classe FC	EUR	164,30
Classe FD	EUR	127,59
Classe MFC	EUR	149,89
Classe TFC	EUR	136,03
Classe TFD	EUR	122,91
Nombre de parts en circulation		
Classe NC	Unité	932 994,104
Classe SC	Unité	110 073,751
Classe LC	Unité	3 621,019
Classe FC	Unité	17 876,909
Classe FD	Unité	10 325,000
Classe MFC	Unité	1 496 396,000
Classe TFC	Unité	72,000
Classe TFD	Unité	20,000

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Abréviations propres aux marchés

Marchés à terme

EURX = Eurex (Eurex Frankfurt/Main / Eurex Zürich)
IPE = ICE Futures Europe

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Franc suisse	CHF	0,928450	= EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,453700	= EUR	1
Livre sterling	GBP	0,869600	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,242750	= EUR	1
Couronne suédoise	SEK	11,095350	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,104900	= EUR	1

DWS ESG Qi LowVol Europe

Transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres

Achats et ventes de valeurs mobilières, parts de fonds de placement, titres de créance (imputation par marché à la date du rapport)

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats / entrées	Ventes / sorties
Valeurs mobilières cotées en bourse			
Actions			
Sandoz Group (CH1243598427)	Unité	27 788	27 788
Zurich Insurance Group Reg. (CH0011075394)	Unité	1 742	22 957
A.P.Møller-Mærsk A (DK0010244425)	Unité	97	1 617
Coloplast B (DK0060448595)	Unité	44 907	44 907
GENMAB (DK0010272202)	Unité	139	7 568
Novo-Nordisk B (DK0060534915)	Unité	9 137	106 980
Tryg (DK0060636678)	Unité	296 421	296 421
Bayer (DE000BAY0017)	Unité	337	3 835
BMW Pref. (DE0005190037)	Unité	47 206	47 206
Corporacion Acciona Energias Renovables (ES0105563003)	Unité	85 835	85 835
DSM-Firmenich (CH1216478797)	Unité	32 428	32 428
Edenred (FR0010908533)	Unité		43 862
EDP - Energias de Portugal (PTEDP0AM0009)	Unité	19 069	319 069
Elisa Bear. A (FI0009007884)	Unité	19 124	222 728
Eurofins Scientific (FR0014000MR3)	Unité		40 495
Ferrovial SE (NL0015001FS8)	Unité	156 512	156 512
Fincombank Banca Fineco (IT0000072170)	Unité		353 745
Heineken (NL0000009165)	Unité		19 229
Heineken Holding (NL0000008977)	Unité	2 887	33 629
Henkel Ord. (DE0006048408)	Unité	114 330	114 330
Iberdrola Right (ES06445809P3)	Unité	1 012 747	1 012 747
Iberdrola Right (ES06445809Q1)	Unité	1 082 531	1 082 531
Infrastrutture Wireless Italiane (IT0005090300)	Unité	193 535	193 535
Kingspan Group (IE0004927939)	Unité	672	7 830
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (C.R.) (FR0000121014)	Unité	3 054	6 594
Mercedes-Benz Group (DE0007100000)	Unité	4 054	47 214
Merck (DE0006599905)	Unité	1 493	17 383
Neste Oyj (FI0009013296)	Unité	2 945	34 307
NN Group (NL0010773842)	Unité		7 385
OCI (NL0010558797)	Unité	123 698	176 329
Pernod Ricard (C.R.) (FR0000120693)	Unité	2 518	29 326
Snam (IT0003153415)	Unité	114 208	1 330 062
Sofina (BE0003717312)	Unité		6 665
Solvay A (BE0003470755)	Unité	21 359	51 627
Telefónica Deutschland Holding Reg. (DE000A1J5RX9)	Unité	1 735 559	1 735 559
voestalpine (AT0000937503)	Unité	149 006	149 006
Antofagasta (GB0000456144)	Unité	13 781	160 498
AstraZeneca (GB0009895292)	Unité	24 213	24 213
Compass Group (GB00BD6K4575)	Unité	300 117	300 117
Croda International (GB00BJFLLV09)	Unité	820	9 555
Diageo (GB0002374006)	Unité		115 154
Halma (GB0004052071)	Unité	8 425	98 123
Hargreaves Lansdown (GB00B1VZOM25)	Unité	15 840	184 474
Hikma Pharmaceuticals (GB00B0LCW083)	Unité	21 324	248 360
Kingfisher (GB0033195214)	Unité		251 344
London Stock Exchange Group (GB00B0S0WJX34)	Unité		15 616
Mondi (GB00B1CRLC47)	Unité	7 365	85 779
Reckitt Benckiser Group (GB00B24CGK77)	Unité	47 395	156 480
United Utilities Group (GB00B39J2M42)	Unité	295 638	295 638

Valeurs non cotées

Actions

Tenaris (LU0156801721)	Unité	8 471	98 655
------------------------	-------	-------	--------

Dérivés (primes des options ou volume des contrats d'option au cours d'ouverture ; pour les warrants, indication des achats et des ventes)

Contrats à terme

Contrats à terme sur indices boursiers

Contrats achetés :	EUR	110 188
(Sous-jacents : Euro STOXX 50 Price Euro, FTSE 100 Index)		

Prêts de titres (volume des transactions évalué sur la base de la valeur convenue au moment de la conclusion de l'opération de prêt)

	Montants en milliers
à durée indéterminée	EUR 20 389
Catégorie : Carlsberg B (DK0010181759), Elisa Bear. A (FI0009007884), Kühne + Nagel Internat. (CH0025238863), Novozymes B (DK0060336014), OCI (NL0010558797)	

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts NC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	714 318,19
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	9 806 352,76
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	133 433,93
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	2 357,23
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	2 357,23
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-103 687,13
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-1 088 509,83
7. Autres revenus	EUR	599,02
Total des revenus	EUR	9 464 864,17

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-2 322,23
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-2 000,57
2. Commission de gestion	EUR	-4 994 709,28
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-4 994 709,28
3. Autres dépenses	EUR	-3 143,80
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-709,15
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-2 434,65
Total des dépenses	EUR	-5 000 175,31

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **4 464 688,86**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	14 181 051,05
2. Moins-values réalisées	EUR	-9 100 748,27

Résultat des opérations de vente **EUR** **5 080 302,78**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **9 544 991,64**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	18 585 232,39
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	363 020,76

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **18 948 253,15**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **28 493 244,79**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 286 686 881,36

1. Encaissement (net)	EUR	-9 937 589,35
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	2 946 972,38
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-12 884 561,73
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	259 975,49
3. Résultat de l'exercice	EUR	28 493 244,79
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	18 585 232,39
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	363 020,76

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 305 502 512,29

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement

Total **Par part**

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	9 544 991,64	10,23
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement **EUR** **9 544 991,64** **10,23**

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	305 502 512,29	327,44
2022	286 686 881,36	297,34
2021	346 250 593,68	349,90
2020	302 704 055,13	291,45

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts SC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	42 193,86
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	579 536,00
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	7 883,39
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	139,09
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	139,09
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-6 124,02
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-64 290,76
7. Autres revenus	EUR	35,37

Total des revenus EUR **559 372,93**

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-137,29
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-118,25
2. Commission de gestion	EUR	-173 635,73
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-173 635,73
3. Autres dépenses	EUR	-193,12
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-41,85
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-151,27

Total des dépenses EUR **-173 966,14**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **385 406,79**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	838 393,43
2. Moins-values réalisées	EUR	-538 351,56

Résultat des opérations de vente EUR **300 041,87**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR **685 448,66**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 103 716,35
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	23 937,46

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR **1 127 653,81**

VII. Résultat de l'exercice EUR **1 813 102,47**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR **17 187 812,20**

1. Encaissement (net)	EUR	-888 133,34
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-888 133,34
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	16 391,26
3. Résultat de l'exercice	EUR	1 813 102,47
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 103 716,35
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	23 937,46

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR **18 129 172,59**

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement Total Par part

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	685 448,66	6,23
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement EUR **685 448,66** **6,23**

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	18 129 172,59	164,70
2022	17 187 812,20	148,52
2021	20 937 352,31	173,55
2020	18 497 825,15	143,55

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts LC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	1 304,00
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	17 903,93
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	243,55
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	4,29
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	4,29
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-189,30
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-1 986,98
7. Autres revenus	EUR	1,11
Total des revenus	EUR	17 280,60

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-4,24
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-3,64
2. Commission de gestion	EUR	-8 049,94
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-8 049,94
3. Autres dépenses	EUR	-6,01
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-1,32
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-4,69
Total des dépenses	EUR	-8 060,19

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **9 220,41**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	25 893,86
2. Moins-values réalisées	EUR	-16 620,21

Résultat des opérations de vente **EUR** **9 273,65**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **18 494,06**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	37 454,71
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	799,09

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **38 253,80**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **56 747,86**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	594 546,40
1. Encaissement (net)	EUR	-94 953,05
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	10 958,69
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-105 911,74
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	2 085,53
3. Résultat de l'exercice	EUR	56 747,86
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	37 454,71
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	799,09
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	558 426,74

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	18 494,06
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00
II. Réinvestissement	EUR	18 494,06

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	558 426,74	154,22
2022	594 546,40	139,76
2021	746 118,13	164,14
2020	30 679 279,85	136,60

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts FC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	6 824,57
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	93 752,60
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	1 275,12
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	22,52
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	22,52
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-990,47
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-10 398,28
7. Autres revenus	EUR	5,74
Total des revenus	EUR	90 491,80

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-22,21
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-19,14
2. Commission de gestion	EUR	-21 058,95
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-21 058,95
3. Autres dépenses	EUR	-31,14
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-6,68
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-24,46
Total des dépenses	EUR	-21 112,30

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **69 379,50**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	135 646,97
2. Moins-values réalisées	EUR	-87 119,99

Résultat des opérations de vente **EUR** **48 526,98**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **117 906,48**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	181 660,57
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	4 920,91

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **186 581,48**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **304 487,96**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 2 774 407,72

1. Encaissement (net)	EUR	-144 284,21
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	326,46
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-144 610,67
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	2 497,22
3. Résultat de l'exercice	EUR	304 487,96
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	181 660,57
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	4 920,91

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 2 937 108,69

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement

Total Par part

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	117 906,48	6,60
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement **EUR 117 906,48 6,60**

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	2 937 108,69	164,30
2022	2 774 407,72	147,79
2021	3 303 055,97	172,26
2020	2 809 723,51	142,13

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts FD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	3 061,84
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	42 135,96
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	576,11
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	10,11
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	10,11
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-444,38
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-4 669,04
7. Autres revenus	EUR	2,59
Total des revenus	EUR	40 673,19

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-10,00
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-8,62
2. Commission de gestion	EUR	-9 480,16
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-9 480,16
3. Autres dépenses	EUR	-14,19
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-3,09
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-11,10
Total des dépenses	EUR	-9 504,35

III. Revenus ordinaires, nets

EUR 31 168,84

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	61 001,79
2. Moins-values réalisées	EUR	-39 203,83

Résultat des opérations de vente

EUR 21 797,96

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR 52 966,80

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	78 622,20
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	1 749,77

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR 80 371,97

VII. Résultat de l'exercice

EUR 133 338,77

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	1 200 077,84
1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-25 605,00
2. Encaissement (net)	EUR	9 198,11
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	20 616,41
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-11 418,30
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	394,54
4. Résultat de l'exercice	EUR	133 338,77
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	78 622,20
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	1 749,77
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	1 317 404,26

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR 159 912,77	15,49
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 52 966,80	5,13
3. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti	EUR 0,00	0,00
2. Report à nouveau	EUR -181 801,32	-17,61
III. Total des sommes à distribuer	EUR 31 078,25	3,01

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	1 317 404,26	127,59
2022	1 200 077,84	117,17
2021	1 403 037,39	139,19
2020	1 161 709,25	117,03

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts MFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	519 967,94
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	7 144 851,52
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	97 169,37
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	1 712,98
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	1 712,98
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-75 460,91
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-792 210,38
7. Autres revenus	EUR	435,80
Total des revenus	EUR	6 896 466,32

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-1 692,46
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-1 458,01
2. Commission de gestion	EUR	-853 700,48
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-853 700,48
3. Autres dépenses	EUR	-2 379,78
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-515,40
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-1 864,38
Total des dépenses	EUR	-857 772,72

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **6 038 693,60**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	10 339 609,96
2. Moins-values réalisées	EUR	-6 642 576,77

Résultat des opérations de vente **EUR** **3 697 033,19**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **9 735 726,79**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	9 513 411,64
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-264 452,49

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **9 248 959,15**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **18 984 685,94**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR **147 341 114,19**

1. Encaissement (net)	EUR	59 258 560,95
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	129 605 188,68
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-70 346 627,73
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-1 286 275,63
3. Résultat de l'exercice	EUR	18 984 685,94
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	9 513 411,64
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-264 452,49

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR **224 298 085,45**

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement

Total **Par part**

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	9 735 726,79	6,51
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement **EUR** **9 735 726,79** **6,51**

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	224 298 085,45	149,89
2022	147 341 114,19	134,36
2021	186 530 241,30	156,06
2020	143 753 429,79	128,32

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts TFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	22,76
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	312,56
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	3,77
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	0,01
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	0,01
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-3,31
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-34,67
7. Autres revenus	EUR	0,01
Total des revenus	EUR	301,13

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-0,09
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-0,08
2. Commission de gestion	EUR	-70,40
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-70,40
3. Autres dépenses	EUR	-0,08
dont :		
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-0,08
Total des dépenses	EUR	-70,57

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	230,56
--	------------	---------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	452,26
2. Moins-values réalisées	EUR	-290,44

Résultat des opérations de vente	EUR	161,82
---	------------	---------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	392,38
---	------------	---------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	593,87
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	4,94

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	598,81
--	------------	---------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	991,19
--	------------	---------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	9 300,08
1. Encaissement (net)	EUR	-517,52
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-517,52
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	20,73
3. Résultat de l'exercice	EUR	991,19
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	593,87
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	4,94
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	9 794,48

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 392,38	5,45
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 392,38	5,45

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	9 794,48	136,03
2022	9 300,08	122,37
2021	11 125,44	142,63
2020	12 020 688,23	117,73

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts TFD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	5,72
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	78,62
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	0,80
4. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-0,83
5. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-8,67
Total des revenus	EUR	75,64

II. Dépenses

1. Commission de gestion	EUR	-18,20
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-18,20
2. Autres dépenses	EUR	-0,02
dont :		
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-0,02
Total des dépenses	EUR	-18,22

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **57,42**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	113,82
2. Moins-values réalisées	EUR	-73,02

Résultat des opérations de vente **EUR** **40,80**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **98,22**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	146,51
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	3,58

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **150,09**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **248,31**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	2 257,74
1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-47,80
2. Résultat de l'exercice	EUR	248,31
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	146,51
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	3,58
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	2 458,25

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR 258,43	12,92
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 98,22	4,91
3. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti	EUR 0,00	0,00
2. Report à nouveau	EUR -299,25	-14,96
III. Total des sommes à distribuer	EUR 57,40	2,87

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	2 458,25	122,91
2022	2 257,74	112,89
2021	2 682,83	134,14
2020	2 256,38	112,82

DWS ESG Qi LowVol Europe

Annexe conformément à l'article 7 point 9 de l'ordonnance allemande relative à la comptabilité et à l'évaluation en matière d'investissement (KARBV)

Données conformément à l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés

L'exposition reposant sur les produits dérivés :

6 084 017,15 EUR

Données selon l'approche complexe :

Composition du portefeuille de référence

MSCI Europe Net Index en EUR

Risque potentiel au titre du risque de marché

Pourcentage minimal du risque potentiel %	51,457
Pourcentage maximal du risque potentiel %	72,233
Pourcentage moyen du risque potentiel %	61,842

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds commun de placement résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche complexe** dictée par le règlement relatif aux produits dérivés.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'est élevé à 1,0 sur la période sous revue, la méthode de calcul utilisée étant celle du montant brut.

Revenus des prêts de titres, y compris les frais et charges directs et indirects :

Ces positions sont mentionnées dans le compte de résultats.

Autres informations

Valeur liquidative classe NC : 327,44 EUR
Valeur liquidative classe SC : 164,70 EUR
Valeur liquidative classe LC : 154,22 EUR
Valeur liquidative classe FC : 164,30 EUR
Valeur liquidative classe FD : 127,59 EUR
Valeur liquidative classe MFC : 149,89 EUR
Valeur liquidative classe TFC : 136,03 EUR
Valeur liquidative classe TFD : 122,91 EUR

Nombre de parts en circulation classe NC :	932 994,104
Nombre de parts en circulation classe SC :	110 073,751
Nombre de parts en circulation classe LC :	3 621,019
Nombre de parts en circulation classe FC :	17 876,909
Nombre de parts en circulation classe FD :	10 325,000
Nombre de parts en circulation classe MFC :	1 496 396,000
Nombre de parts en circulation classe TFC :	72,000
Nombre de parts en circulation classe TFD :	20,000

Indications relatives à la procédure d'évaluation des éléments d'actif :

Le dépositaire effectue l'évaluation en collaboration avec la société de gestion des capitaux. À cet effet, le dépositaire s'appuie en principe sur des sources externes.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre le dépositaire et la société de gestion des capitaux et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Données relatives à la transparence et au total des frais sur encours :

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à :

classe NC 1,70 % par an	classe SC 1,00 % par an	classe LC 1,50 % par an	classe FC 0,75 % par an	classe FD 0,75 % par an	classe MFC 0,40 % par an
classe TFC 0,75 % par an	classe TFD 0,77 % par an				

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à

classe NC 0,000 %	classe SC 0,000 %	classe LC 0,000 %	classe FC 0,000 %	classe FD 0,000 %	classe MFC 0,000 %
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------

DWS ESG Qi LowVol Europe

Conformément aux conditions de placement, il est prévu pour le fonds commun de placement qu'une commission forfaitaire de

classe NC 1,70 % par an classe SC 1,00 % par an classe LC 1,50 % par an classe FC 0,75 % par an classe FD 0,75 % par an classe MFC 0,40 % par an
classe TFC 0,75 % par an classe TFD 0,75 % par an

se décomposant comme suit soit versée à la société de gestion des capitaux :

classe NC 0,15 % par an classe SC 0,15 % par an classe LC 0,15 % par an classe FC 0,15 % par an classe FD 0,15 % par an classe MFC 0,15 % par an
classe TFC 0,15 % par an classe TFD 0,15 % par an

attribuable au dépositaire et

classe NC 0,05 % par an classe SC 0,05 % par an classe LC 0,05 % par an classe FC 0,05 % par an classe FD 0,05 % par an classe MFC 0,05 % par an
classe TFC 0,05 % par an classe TFD 0,05 % par an

attribuable aux tiers (frais d'impression et de publication, révision des comptes et autres frais divers).

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la société de gestion des capitaux DWS Investment GmbH n'a obtenu pour le fonds de placement DWS ESG Qi LowVol Europe aucune ristourne sur les commissions et frais versés par le fonds commun de placement au dépositaire ou à des tiers, excepté sur les informations financières mises à disposition par les courtiers à des fins d'analyse.

Sur la partie des frais forfaitaires qui lui revient, la Société verse

classe NC plus de 10 % classe SC plus de 10 % classe LC plus de 10 % classe FC plus de 10 % classe FD moins de 10 % classe MFC moins de 10 %
classe TFC moins de 10 % classe TFD moins de 10 %

aux distributeurs des parts en circulation émises par le fonds commun de placement.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds commun de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Les autres revenus et dépenses principaux sont présentés dans le compte de résultats par classe de parts.

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 643 314,82 euros. Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 195,04 euros.

DWS ESG Qi LowVol Europe

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société. Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable. La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction. La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel.

En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle. La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2022, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG. La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe. L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est conforme aux critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

DWS ESG Qi LowVol Europe

Rémunération pour l'année 2022

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2022 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne. Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2023 au titre de l'exercice 2022, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2022, la direction a fixé à 76,25 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2022 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle	482	
Rémunération globale	101 532 202	EUR
Rémunération fixe	63 520 827	EUR
Rémunération variable	38 011 375	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	5 846 404	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques	7 866 362	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	2 336 711	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS ESG Qi LowVol Europe

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	-	-	-
en % de l'actif du fonds	-	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS ESG Qi LowVol Europe

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contre-partie centrale)	-	-	-
---	---	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	-	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

Type(s) :			
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	-	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

DWS ESG Qi LowVol Europe

6. Devise(s) des garanties reçues		
Devise(s) :	-	-

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)		
Moins d'1 jour	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-
Plus d'1 an	-	-
à durée indéterminée	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) *		
Part des revenus du fonds		
absolu	2 804,24	-
en % des revenus bruts	70,00	-
Part des coûts du fonds	-	-

Part des revenus de la société de gestion		
absolu	1 206,55	-
en % des revenus bruts	30,00	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-

Part des revenus de tiers		
absolu	-	-
en % des revenus bruts	-	-
Part des coûts de tiers	-	-

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
absolu	-	

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés		
Total	-	
Part	-	

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
1. Nom		
Volume des garanties reçues (absolu)		
2. Nom		
Volume des garanties reçues (absolu)		

DWS ESG Qi LowVol Europe

3. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
4. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
5. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
6. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
7. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
8. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
9. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
10. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
	12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
Part			-
	13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)		
Comptes / dépôts spéciaux	-		-
Comptes collectifs / dépôts	-		-
Autres comptes / dépôts	-		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-		-

DWS ESG Qi LowVol Europe

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs /
teneurs de compte

-	-	-
---	---	---

1. Nom

--	--	--

Montant détenu en absolu

--	--	--

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS ESG Qi LowVol Europe

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493007PX7NGIYJME010

ISIN : DE0008490822

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 30,7 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La société a promu des caractéristiques environnementales et sociales avec ce fonds dans les domaines de la protection du climat, des normes sociales, de la gouvernance et de la qualité ESG en général, en appliquant les critères d'exclusion suivants :

- (1) Risques climatiques et de transition
- (2) Violations de normes en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires
- (3) En ce qui concerne les principes du Pacte mondial des Nations unies (UN Global Compact), les entreprises présentant des controverses très graves et non résolues ont été exclues
- (4) Dans le domaine de la qualité ESG, les émetteurs les moins bien notés en termes de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport à leur groupe de référence ont été exclus
- (5) Freedom House pour les États identifiés comme « non libres »
- (6) Secteurs controversés pour les entreprises dépassant un seuil de chiffre d'affaires prédéfini
- (7) Armes controversées.

La société a également fait la promotion avec ce fonds d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

La société n'avait pas déterminé, pour ce fonds, d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales annoncées ainsi que la part d'investissements durables ont été évaluées au moyen d'une méthodologie d'évaluation ESG de DWS interne à l'entreprise. Les indicateurs de durabilité utilisés sont les suivants :

- **Évaluation du risque climatique et de transition** Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur était exposé aux risques climatiques et de transition.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation de la norme** Indicateur du degré de non-respect des normes internationales par une entreprise.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation du Pacte mondial des Nations unies** Indicateur montrant si une entreprise était directement impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues en rapport avec le Pacte mondial des Nations Unies.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation de la qualité ESG** Indicateur de comparaison des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'un émetteur par rapport à son groupe de référence. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Statut Freedom House** Indicateur de la liberté politique et civile d'un État.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des secteurs controversés.
Performance : 0 % des actifs du portefeuille
- **Évaluation d'exclusion pour les « armes controversées »** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des armes controversées.
Performance : 0 % des actifs du portefeuille

• **Méthodologie servant à la détermination des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement sur la publication d'informations »), a servi d'indicateur pour mesurer la part des investissements durables (évaluation de durabilité). Performance : 30,7 %**

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS ESG Qi LowVol Europe

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A	-	69,71 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	20,33 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	8,35 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	1,29 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	0,08 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	14,28 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	66,77 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	15,22 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	3,32 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A	-	38,01 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	13,24 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	21,8 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	22,55 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	4,07 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Énergie nucléaire C	-	5,84 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire D	-	0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire E	-	0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire F	-	0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux C	-	0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole C	-	0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole D	-	0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole E	-	0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole F	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard C	-	3,42 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard D	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard E	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard F	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon C	-	2,27 % des actifs du portefeuille
Charbon D	-	0,31 % des actifs du portefeuille
Charbon E	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon F	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie C	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie D	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie E	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie F	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	1,74 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac C	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac D	-	0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Tabac E	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux C	-	0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F	-	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Secteurs controversés ¹	Armes controversées	Évaluation de la norme	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimales	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La société a investi pour le fonds en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement sur les obligations de publication d'informations »). Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies (appelés « SDG » (Sustainable Development Goals) - objectifs de développement durable des Nations unies), qui ont des objectifs environnementaux et/ou sociaux, comme par exemple la liste (non exhaustive) suivante :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille. La société a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de l'évaluation de la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable. Cette méthodologie d'évaluation a permis de déterminer (1) si un investissement contribuait de manière positive à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si l'émetteur nuisait de manière significative à ces objectifs (« Do Not Significantly Harm » - évaluation DNSH), et (3) si l'entreprise appliquait des pratiques de bonne gouvernance.

L'évaluation de la durabilité a pris en compte des données de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations internes sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie afin de déterminer si un investissement était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur réussissait l'évaluation DNSH et si l'entreprise appliquait les pratiques de bonne gouvernance.

La proportion d'investissements durables, tels que définis à l'article 2, paragraphe 17, du règlement sur la publication d'informations, dans le portefeuille a été calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs qui ont été considérées comme durables. Par dérogation à cette règle, pour les emprunts avec affectation de produits qui ont été considérés comme durables, une imputation a été effectuée pour la valeur totale de l'emprunt.

La société n'a pas cherché à atteindre avec le fonds un pourcentage d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation de l'impact significatif (« évaluation DNSH ») faisait partie intégrante de l'évaluation de durabilité de DWS et permettait de déterminer si un émetteur contribuant à un ODD des Nations unies avait affecté de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH, l'évaluation DWS de la durabilité a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que des indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations. En tenant compte de ces effets négatifs, la société a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données, les objectifs politiques ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité, la société a en outre évalué, sur la base de l'évaluation des normes, dans quelle mesure une entreprise était en conformité avec les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises dont la note normative la plus basse était F n'étaient pas considérées comme durables et étaient exclues en tant que placement possible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La société a pris en compte pour le fonds les principaux effets négatifs suivants sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le secteur des services financiers (SFDR) :

- Émissions de gaz à effet de serre (GES) (n° 1) ;
- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3) ;
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

DWS ESG Qi LowVol Europe

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 01. Émissions de GES	Total de la valeur actuelle des investissements de l'entreprise i, divisé par la valeur de l'entreprise détenue et multiplié par les émissions de GES de l'entreprise incluses dans le Scope 1+2+3.	136 696,76 tonnes d'émissions de carbone
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	252,32 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	477,17 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	18,83 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS ESG Qi LowVol Europe

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Novartis Reg.	C - Industrie manufacturière	2,4 %	Suisse
Unilever	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,4 %	Royaume-Uni
Iberdrola (new)	D - Approvisionnement en énergie	2,3 %	Espagne
Deutsche Managed Euro Fund Z-Class	K - Activités financières et d'assurance	2,2 %	Irlande
Koninklijke Ahold Delhaize	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,1 %	Pays-Bas
Wolters Kluwer	J - Information et communication	2,0 %	Pays-Bas
Sanofi	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,0 %	France
Industria de Diseño Textil	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,0 %	Espagne
Swisscom Reg.	J - Information et communication	1,9 %	Suisse
Orange	J - Information et communication	1,9 %	France
Beiersdorf	C - Industrie manufacturière	1,9 %	Allemagne
Gsk	C - Industrie manufacturière	1,7 %	Royaume-Uni
Roche Holding Profitsh.	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,7 %	Suisse
HSBC Holdings	K - Activités financières et d'assurance	1,7 %	Royaume-Uni
Nestlé Reg.	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,7 %	Suisse

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 99,46 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 97,88 %

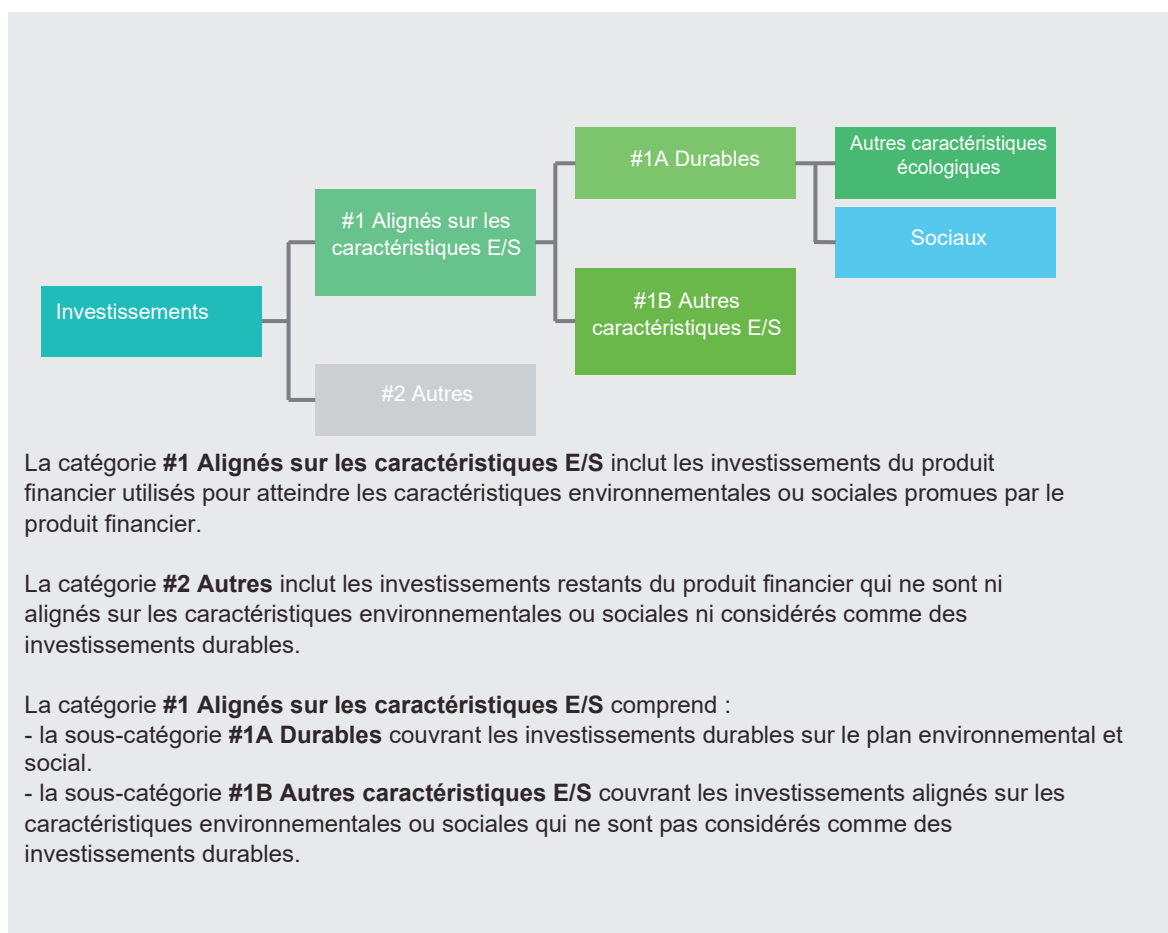
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 99,46 % de sa valeur dans des actifs conformes aux normes ESG définies par la société (#1 Axé sur les caractéristiques environnementales et sociales). 22,29 % de la valeur du fonds ont été investis dans des investissements durables (#1A Durables).

0,54 % de la valeur du fonds a été investie dans des actifs pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'a pas été appliquée ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, il a été toléré d'investir jusqu'à 20 % de la valeur du fonds dans des placements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en termes d'approches d'évaluation ESG et d'exclusions.

Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation de la norme, ce qui signifie que les entreprises devaient appliquer les pratiques de bonne gouvernance.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS ESG Qi LowVol Europe

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
B	Industries extractives	0,3 %
C	Industrie manufacturière	22,6 %
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4,8 %
F	Construction	1,2 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	4,5 %
H	Transports et entreposage	0,7 %
I	Hôtellerie/restauration	0,5 %
J	Information et communication	14,9 %
K	Activités financières et d'assurance	16,5 %
L	Activités immobilières	0,0 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	32,1 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
NA	Autres	1,9 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		18,8 %

Situation au : 29 décembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

La société n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

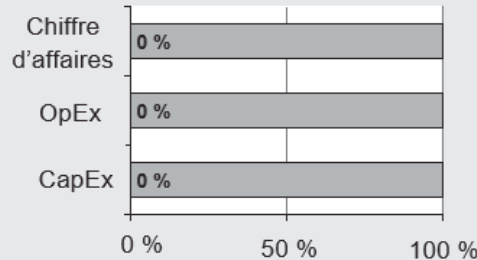
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

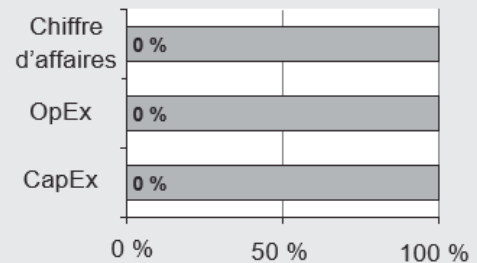
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Il n'y avait pas de pourcentage minimal d'investissement dans les activités économiques de transition et les activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxinomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Il n'existait pas de part minimale distincte pour les investissements durables ayant un objectif environnemental, ce qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE. Il n'a pas été possible de séparer les investissements durables, qu'ils soient écologiques ou sociaux, lors de l'évaluation. La part totale des investissements durables a représenté au total 30,7 % de la valeur du fonds. La valeur de l'année précédente s'élevait à 26,99 %.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La société n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables pour le fonds, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Toutefois, comme il n'a pas été possible de séparer les investissements environnementaux et sociaux lors de l'évaluation des investissements durables, la part totale des investissements durables environnementaux et sociaux représentait au total 30,7 % de la valeur du fonds. La valeur de l'année précédente s'élevait à 26,99 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La rubrique #2 Autres comprenait des actifs représentant 0,54% de la valeur du fonds pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'a pas été appliquée ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible.

Dans le cadre de ce quota, il a été toléré d'investir jusqu'à 20 % de la valeur du fonds dans des investissements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en termes d'approches d'évaluation ESG et d'exclusions.

Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation de la norme, ce qui signifie que les entreprises devaient appliquer les pratiques de bonne gouvernance.

Ces autres investissements pouvaient comprendre tous les actifs prévus dans la politique de placement, y compris les avoirs bancaires et les produits dérivés.

Les « Autres investissements » ont pu être utilisés pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

La protection écologique ou sociale minimale n'a pas été prise en compte dans les autres investissements de ce fonds, ou seulement en partie.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie d'actions.

Les actifs du fonds ont été investis principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales annoncées, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG interne à l'entreprise et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds.

Pour plus de détails sur la politique de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente et les Conditions particulières de placement.

Méthodologie d'évaluation ESG

La société visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propre à DWS et sur la base des critères d'exclusion appliqués.

La méthodologie d'évaluation ESG était basée sur la base de données ESG, qui utilisait les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes. Les évaluations internes ont pris en compte, entre autres, les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG.

La base de données ESG a identifié des notes allant de « A » à « F » au sein des différentes approches d'évaluation. Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu chacun une note sur six possibles (A à F), « A » étant la note la plus élevée et « F » la plus basse. La base de données ESG a également fourni des critères d'exclusion (exclusions complètes ou exclusions basées sur des seuils de chiffre d'affaires) sur la base d'autres approches d'évaluation.

Dans ce cadre, les évaluations respectives des éléments d'actif ont été considérées individuellement. Si un émetteur avait une évaluation dans une approche d'évaluation qui n'était pas considérée comme appropriée dans cette approche d'évaluation, les actifs des émetteurs ne pouvaient pas être acquis, même s'ils avaient une évaluation qui serait appropriée dans une autre approche d'évaluation.

La base de données ESG a utilisé, entre autres, les approches d'évaluation suivantes pour déterminer si les émetteurs ou les investissements respectaient les normes ESG en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales annoncées et si les entreprises dans lesquelles les investissements étaient réalisés appliquaient des pratiques de bonne gouvernance :

• Évaluation du risque climatique et de transition

L'évaluation des risques climatiques et de transition a permis d'évaluer le comportement des émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau.

Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs qui avaient une note de F dans l'approche d'évaluation du risque climatique et de transition ont été exclus.

• Évaluation de la norme

L'évaluation de la norme a permis d'évaluer les entreprises, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail et des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. L'évaluation a pris en compte les violations des normes internationales mentionnées précédemment. Ces violations ont été évaluées sur la base de données fournies par des fournisseurs de données ESG et/ou d'autres informations disponibles, telles que l'évolution future attendue de ces violations et la volonté de l'entreprise d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière. Les entreprises qui avaient une évaluation de F dans l'approche d'évaluation de la norme ont été exclues.

• Évaluation du Pacte mondial des Nations unies

En plus de l'évaluation de la norme, les entreprises directement impliquées dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues concernant les principes du Pacte mondial des Nations Unies ont été exclues.

• **Évaluation de la qualité ESG**

L'évaluation DWS de la qualité ESG a fait une distinction entre les entreprises et les émetteurs souverains.

Pour les entreprises, les émetteurs ont été comparés sur la base de leur qualité ESG.

L'évaluation de la qualité ESG a pris en compte différents facteurs ESG lors de l'évaluation de l'émetteur, comme par exemple la gestion des changements environnementaux, la sécurité des produits, la gestion des collaborateurs ou l'éthique de l'entreprise.

L'évaluation de la qualité ESG a suivi l'approche dite du « meilleur élève » (de l'anglais « best in class »). Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu une évaluation relative à leur groupe de référence. Le groupe de comparaison a été constitué d'entreprises du même secteur industriel. Les émetteurs les mieux notés dans ce groupe de référence ont reçu une note plus élevée, tandis que les émetteurs les moins bien notés ont reçu une note plus basse.

Pour les émetteurs souverains, l'évaluation de la qualité ESG a évalué un État sur un grand nombre de critères ESG. Les indicateurs relatifs aux aspects environnementaux sont, par exemple, la gestion du changement climatique, les ressources naturelles et la vulnérabilité aux catastrophes ; les indicateurs relatifs aux aspects sociaux sont, entre autres, le rapport au travail des enfants, l'égalité des droits et les conditions sociales existantes ; et les indicateurs relatifs à la bonne gouvernance étaient, par exemple, le système politique, l'existence d'institutions et l'État de droit. En outre, l'évaluation de la qualité ESG a explicitement pris en compte les libertés civiles et démocratiques d'un pays.

Les entreprises et les émetteurs souverains qui avaient une note de F dans l'approche d'évaluation de la qualité ESG ont été exclus.

• **Statut Freedom House**

Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et civile. Sur la base du statut de Freedom House, les États désignés comme « non libres » par Freedom House ont été exclus.

• **Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés**

Ont été exclues les entreprises qui avaient certains secteurs d'activité et des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés »).

Les entreprises ont été exclues de l'investissement en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'elles réalisaient dans des secteurs controversés. Pour le fonds, il était expressément prévu d'exclure les entreprises dont le chiffre d'affaires était généré comme suit :

- à plus de 5 % de la fabrication de produits et/ou de la fourniture de services dans l'industrie de l'armement,
- à plus de 5 % de la production et/ou de la distribution d'armes de poing ou de munitions civiles,
- à plus de 5 % de la fabrication de produits du tabac,
- à plus de 5 % de la fabrication de produits et/ou de la fourniture de services dans l'industrie du jeu,
- à plus de 5 % de la production de divertissement pour adultes,
- à plus de 5 % de la production d'huile de palme,
- à plus de 5 % de la production d'énergie nucléaire et/ou de l'extraction d'uranium et/ou de l'enrichissement d'uranium,
- à plus de 10 % de l'extraction de pétrole,
- provenant de l'extraction non conventionnelle de pétrole et/ou de gaz naturel (y compris sables bitumineux, schistes bitumineux/gaz de schiste, forages arctiques),
- à plus de 1 % de l'extraction de charbon,
- à plus de 10 % de la production d'énergie à partir du charbon,
- à plus de 10 % de la production d'énergie ou autre utilisation de/des combustibles fossiles (à l'exclusion du gaz naturel),
- à plus de 10 % de l'extraction de charbon et de pétrole,
- à plus de 10 % de l'extraction, de l'exploration et des services liés aux sables et schistes bitumineux.

Les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon, tels que l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaire, sur la base d'une méthodologie d'identification interne, ont été exclues. Les exclusions liées au charbon mentionnées précédemment concernaient exclusivement le charbon thermique, c'est-à-dire le charbon utilisé dans les centrales électriques pour produire de l'énergie.

Le fonds pouvait acquérir des émetteurs dont le chiffre d'affaires provenait d'activités liées à la production d'énergie ou à l'utilisation de l'énergie nucléaire et du gaz naturel, ainsi qu'à l'extraction d'uranium ou de gaz naturel, à condition que leur chiffre d'affaires ne dépasse pas les seuils susmentionnés.

• **Évaluation d'exclusion pour les « armes controversées »**

Les entreprises identifiées comme étant des fabricants, y compris comme fabricants de composants de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation et d'armes chimiques et biologiques, d'armes nucléaires, d'armes à l'uranium appauvri ou de munitions à l'uranium ont été exclues. En outre, les rapports de participation au sein d'une structure de groupe ont pu être pris en compte pour les exclusions. En outre, les entreprises identifiées comme étant des fabricants ou des producteurs de composants essentiels de bombes incendiaires à base de phosphore blanc ont été exclues.

• **Évaluation des obligations avec utilisation du produit**

Par dérogation aux approches d'évaluation présentées précédemment, l'investissement dans des obligations d'émetteurs exclus était néanmoins autorisé si les conditions particulières relatives aux obligations avec utilisation des produits étaient remplies. La première étape a consisté à vérifier la conformité de l'obligation avec les principes de l'ICMA relatifs aux obligations vertes (green bonds), aux obligations sociales (social bonds) ou aux obligations durables (sustainability bonds). En outre, un niveau minimum défini de critères ESG a été examiné en ce qui concerne l'émetteur de l'obligation et les émetteurs et leurs obligations qui ne remplissaient pas de tels critères ont été exclus.

Les émetteurs ont été exclus sur la base des critères suivants :

- les entreprises et émetteurs souverains ayant la plus mauvaise note de qualité ESG par rapport à leur groupe de référence (c'est-à-dire une note « F »),
- les émetteurs souverains identifiés comme « non libres » par Freedom House
- les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire une note « F »),
- les entreprises directement impliquées dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues en rapport avec le Pacte mondial des Nations unies,
- les entreprises impliquées dans des armes controversées, ou
- les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon identifiés.

• **Évaluation des parts de fonds de placement**

Les parts d'investissement ont été évaluées en tenant compte des investissements au sein des fonds cibles selon l'évaluation ESG de la qualité, du risque climatique et de transition, de la norme, du Pacte mondial des Nations unies, du statut Freedom House et en ce qui concerne les investissements dans des entreprises considérées comme des fabricants ou des producteurs de composants essentiels de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armes chimiques et biologiques (les rapports de participation au sein d'une structure de groupe sont ici pris en compte en conséquence).

Les méthodes d'évaluation des parts d'investissement étaient basées sur une vue globale du portefeuille du fonds cible, en tenant compte des investissements au sein du portefeuille du fonds cible. En fonction de l'approche d'évaluation respective, des critères d'exclusion (par exemple des seuils de tolérance) ont été définis, qui ont conduit à l'exclusion du fonds cible. Par conséquent, les fonds cibles pouvaient être investis dans des actifs qui n'étaient pas conformes aux normes ESG définies pour les émetteurs.

Évaluation de la durabilité conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement sur les obligations de publication d'informations

En outre, pour déterminer la part des investissements durables, la société a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a évalué la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement pouvait être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

Éléments d'actifs non évalués au niveau ESG

Tous les investissements du fonds ne sont pas évalués par la méthodologie d'évaluation ESG. C'était notamment le cas des actifs suivants :

les avoirs bancaires n'ont pas été évalués.

Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'éléments d'actifs répondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents respectaient les normes ESG et n'étaient pas exclus selon les approches d'évaluation ESG décrites ci-dessus.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire.

La bonne gestion de l'entreprise a été évaluée à l'aide de l'évaluation de la norme. En conséquence, les entreprises évaluées dans lesquelles l'investissement a été réalisé suivent des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été défini comme indice de référence.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Observation du commissaire aux comptes indépendant

À l'attention de la DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement DWS ESG Qi LowVol Europe comprenant le rapport d'activité de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la synthèse des actifs et l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2023, le compte de résultat, l'état des emplois et l'évolution de l'actif net pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ainsi que l'évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur les trois derniers exercices, l'état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres et enfin, l'annexe.

D'après notre opinion, fondée sur les connaissances acquises lors de la vérification, le rapport annuel ci-joint est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur et reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué nos travaux de vérification selon l'article 102 de la loi allemande KAGB, en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel » de notre observation. Nous agissons en toute indépendance de DWS Investment GmbH en tenant compte du droit commercial et des réglementations professionnelles applicables en Allemagne et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles en vertu du droit allemand conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Responsabilité des représentants légaux relative au rapport annuel

Les représentants légaux de DWS Investment GmbH sont responsables de l'établissement du rapport annuel, qui est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur, et sont chargés de veiller à ce que le rapport annuel reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires compte tenu de ces dispositions pour permettre l'établissement d'un rapport annuel ne comportant aucune anomalie significative due à des actes délictueux (à savoir, manipulation dans la présentation des comptes et atteintes à l'actif) ou à des erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux ont la responsabilité d'inclure les événements, décisions et facteurs qui peuvent influencer sensiblement sur l'évolution future du fonds commun de placement. Cela signifie, entre autres, que lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux doivent évaluer le maintien du fonds commun de placement par DWS Investment GmbH et qu'ils sont, le cas échéant, tenus de communiquer les faits relatifs à ce maintien, dès lors qu'ils sont pertinents.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel

Notre mission consiste à avoir l'assurance raisonnable que le rapport annuel dans son ensemble ne comporte aucune anomalie significative due à des actes délictueux ou à des erreurs et à formuler une observation qui inclut notre opinion d'audit sur ce rapport.

Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes, révèle toujours la présence d'une anomalie significative. Des anomalies peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre que, individuellement ou collectivement, elles aient un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à des actes délictueux ou à des erreurs dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, les actes délictueux pouvant impliquer notamment des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou la manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquée par les responsables légaux de DWS Investment GmbH pour l'établissement du rapport annuel ainsi que la validité des estimations et des informations connexes présentées par les représentants légaux.
- Sur la base des éléments probants recueillis, nous déterminons s'il subsiste une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur le maintien du fonds de placement par la société DWS Investment GmbH. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus de mentionner les informations connexes dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre observation. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent avoir pour effet que le fonds commun de placement ne soit pas maintenu par la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'établissement, la présentation et le contenu d'ensemble du rapport annuel, y compris les informations, et apprécions si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte qu'il reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur.

Nous discutons avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, entre autres, de l'étendue et la durée prévues de l'audit, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses significatives inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Frankfurt / Main, le 12 avril 2024

KPMG AG
Société d'expertise comptable

Kuppler
Commissaire aux comptes

Steinbrenner
Commissaire aux comptes

Société de gestion des capitaux

DWS Investment GmbH
60612 Frankfurt / Main, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
452,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2022 : 115 millions d'euros

Conseil de surveillance

Dr. Stefan Hoops
Président
DWS Management GmbH,
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA)
Frankfurt / Main

Christof von Dryander
Vice-président
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP,
Frankfurt / Main

Hans-Theo Franken
Président du conseil de surveillance
Deutsche Vermögensberatung AG,
Frankfurt / Main

Dr. Alexander Ilgen
Deutsche Bank AG,
Frankfurt / Main

Dr. Stefan Marcinowski
Oy-Mittelberg

Holger Naumann (depuis le 1^{er} juillet 2023)
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Prof. Christian Strenger (jusqu'au 29 mai 2023)
The Germany Funds,
New York

Elisabeth Weisenhorn
Portikus Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Gerhard Wiesheu
Porte-parole du directoire
Bankhaus Metzler seel. Sohn & Co. AG,
Frankfurt / Main

Susanne Zeidler (jusqu'au 31 décembre 2023)
Frankfurt / Main

Direction

Dr. Matthias Liermann
Porte-parole de la direction

Porte-parole de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Manfred Bauer (jusqu'au 31 décembre 2023)

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Petra Pflaum

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Gero Schomann (depuis le 4 avril 2023)

Membre de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Vincenzo Vedda (depuis le 17 février 2023)

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
MorgenFund GmbH,
Frankfurt / Main

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Brienner Straße 59
80333 München, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
2 928,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2022 : 109,4 millions d'euros

Associé de DWS Investment GmbH

DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Situation au : 31 décembre 2023

DWS Investment GmbH

60612 Frankfurt / Main, Allemagne

Tél. : +49 (0) 69-910-12371

Fax : +49 (0) 69-910-19090

www.dws.com